



ASSEMBLÉE NATIONALE

DEUXIÈME SESSION

TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le jeudi 31 mars 2011 — N° 11

Président de l'Assemblée nationale :
M. Yvon Vallières

QUÉBEC

La séance est ouverte à 9 h 45.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

Mme Houda-Pepin (La Pinière) fait une déclaration concernant l'arrêt des massacres de la population civile libyenne par Kadhafi.

M. Turcotte (Saint-Jean) fait une déclaration concernant la Semaine de formation des adultes.

Mme Richard (Marguerite-D'Youville) fait une déclaration concernant le Syndicat de l'enseignement de Champlain.

M. Deltell (Chauveau) fait une déclaration concernant la Popote roulante.

Mme Gaudreault (Hull) fait une déclaration afin de souligner les Jours de la jonquille, pour la Société canadienne du cancer.

31 mars 2011

M. Khadir (Mercier) fait une déclaration concernant la gratuité et la qualité pour l'université.

M. Drolet (Jean-Lesage) fait une déclaration concernant Le match bleu.

Mme Ménard (Laporte) fait une déclaration afin de souligner le 50^e anniversaire de l'Office du tourisme.

M. Villeneuve (Berthier) fait une déclaration concernant les soins de santé dans le secteur Brandon dans Lanaudière.

M. Bachand (Outremont) fait une déclaration afin de souligner le 50^e anniversaire de Revenu Québec et la création de l'Agence.

À 9 h 57, M. Chagnon, deuxième vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 h 09.

Moment de recueillement

31 mars 2011

Dépôts de documents

M. Arcand, ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, dépose :

Le rapport annuel du Comité consultatif de l'environnement Kativik, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2010.

(Dépôt n° 103-2010331)

Mme Ménard, ministre du Tourisme, dépose :

Le rapport annuel de la Régie des installations olympiques, pour l'exercice financier terminé le 31 octobre 2010.

(Dépôt n° 104-20110331)

M. le président dépose :

Le calendrier de l'étude des crédits budgétaires 2011-2012.

(Dépôt n° 105-20110331)

Dépôts de rapports de commissions

M. Marsan (Robert-Baldwin), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission de la culture et de l'éducation qui, le 18 janvier, les 8, 9, 10, 15 et 16 février et les 23, 24, 29 et 30 mars 2011, a procédé à des auditions publiques dans le cadre d'une consultation générale à l'égard du projet de loi n° 82, Loi sur le patrimoine culturel.

(Dépôt n° 106-20110331)

31 mars 2011

Dépôts de pétitions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Villeneuve (Berthier) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 1 000 citoyens et citoyennes de la région de Lanaudière, concernant les soins de santé dans Brandon.

(Dépôt n° 107-20110331)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Khadir (Mercier) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 84 Innus de la Côte-Nord, concernant le projet de méga complexe hydroélectrique sur la rivière Romaine.

(Dépôt n° 108-20110331)

Interventions portant sur une violation de droit ou de privilège ou sur un fait personnel

M. le président rend sa décision relative à la question de droit ou de privilège soulevée par le leader de l'opposition officielle, le 29 mars 2011, par laquelle il soutient que la ministre du Travail aurait, lors d'une intervention faite à l'Assemblée, commis un outrage au Parlement en menaçant les députés de l'opposition ou en essayant de les influencer dans l'exercice de leurs fonctions parlementaires.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

Lors de son intervention sur le discours du budget le 24 mars 2011, la ministre du Travail a prononcé certains propos. Après cette intervention, toujours dans le cadre du débat sur le discours du budget, la députée de Joliette est intervenue et a commenté les propos tenus par la ministre. Cette dernière s'est par la suite exprimée brièvement en vertu de l'article 212 du Règlement pour expliquer ses propos.

Lorsque la présidence interprète des propos tenus à l'Assemblée, elle doit tenir compte de tous les faits.

Dans les circonstances, la ministre s'est prévalu des dispositions de l'article 212 du Règlement. Cet article est un outil procédural qui permet à un député d'expliquer le sens d'un discours qu'il vient de prononcer. En d'autres mots, il s'agit d'un article qui permet à un député de rectifier les faits à la suite d'un discours qu'il estime avoir été mal compris ou déformé.

Lorsqu'un député utilise l'article 212 du Règlement, on ne peut remettre en cause ses explications qui doivent être tenues pour vraies. Cela entre d'ailleurs dans la logique du principe qui prévoit qu'on ne peut refuser d'accepter la parole d'un député.

La présidence ne peut donc conclure que les propos tenus par la ministre du Travail dans le cadre du débat sur le discours du budget constituant, à première vue, un outrage au Parlement.

Par contre, tous les propos tenus en cette Assemblée demeurent consignés au *Journal des débats*. Il est également important de rappeler l'importance du privilège constitutionnel de la liberté de parole, en vertu duquel les députés ne peuvent être influencés, menacés ou entravés dans l'exercice de leurs fonctions parlementaires.

À la demande de M. le président, M. Fournier, leader du gouvernement, retire certains propos non parlementaires.

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, M. Villeneuve (Berthier) dépose :

Copie d'une lettre, en date du 1^{er} octobre 2010, qu'il a reçue de M. Jean-François Foisy, président-directeur général du Centre de la santé et des services sociaux Lanaudière, concernant l'horaire du service ambulancier de Saint-Gabriel.

(Dépôt n° 109-20110331)

Motions sans préavis

M. Bergman (D'Arcy-McGee), conjointement avec M. Bonnardel (Shefford), M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière) et M. Caire (La Peltrie), présente une motion concernant le site Vigile.net; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Marois, chef de l'opposition officielle, conjointement avec Mme Beauchamp, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, M. Bonnardel (Shefford), M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière), M. Caire (La Peltrie) et M. Khadir (Mercier), propose :

QUE l'Assemblée nationale félicite l'athlète Dominique Maltais, native de Petite-Rivière-Saint-François, qui a terminé quatrième en snowboard cross à Arosa en Suisse, le 24 mars dernier, mettant ainsi la main sur le Globe de cristal de snowboard cross, remis à la meilleure athlète du classement cumulatif de la saison.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

M. Bonnardel (Shefford), conjointement avec M. Bédard (Chicoutimi), M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière), M. Caire (La Peltrie) et M. Khadir (Mercier), présente une motion concernant le Vérificateur général; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

M. Khadir (Mercier) présente une motion concernant Revenu Québec; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

31 mars 2011

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 84.1 et 185 du Règlement, Mme St-Pierre, ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, conjointement avec M. Blanchet (Drummond), Mme Roy (Lotbinière), M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière), M. Caire (La Peltrie) et M. Khadir (Mercier), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne les 50^{es} anniversaires de la création du ministère des Affaires culturelles et de l'Office québécois de la langue française.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

M. Bédard, leader de l'opposition officielle, conjointement avec M. Khadir (Mercier), présente une motion concernant les propos racistes de certains sites Web; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Gautrin, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission des institutions, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 94, Loi établissant les balises encadrant les demandes d'accommodement dans l'Administration gouvernementale et dans certains établissements;
 - la Commission des finances publiques, afin de poursuivre et de compléter le débat sur le budget.
-

31 mars 2011

M. Chagnon, deuxième vice-président, donne les avis suivants :

- la Commission de l'administration publique se réunira en séance de travail afin de préparer l'audition concernant les frais d'administration des commissions scolaires; également en séance publique, afin d'entendre la sous-ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport; enfin en séance de travail, afin de statuer sur les observations, conclusions et, s'il y a lieu, recommandations à la suite de l'audition;
- la Commission des institutions se réunira en séance de travail afin d'organiser les travaux de la commission et de rencontrer le Vérificateur général relativement à la documentation fournie lors de l'étude des crédits budgétaires.

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

M. Chagnon, deuxième vice-président, informe l'Assemblée que, le vendredi 8 avril 2011, Mme Beaudoin (Rosemont) s'adressera à Mme Weil, ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles, dans le cadre de l'interpellation portant sur le sujet suivant : « La laïcité et l'égalité entre les hommes et les femmes ».

AFFAIRES DU JOUR

Affaires prioritaires

Débat sur le discours d'ouverture

L'Assemblée reprend le débat ajourné le 30 mars 2011 sur le discours d'ouverture de la session, sur la motion de M. Charest, premier ministre et sur les motions pour formuler un grief présentées par Mme Marois, chef de l'opposition officielle, M. Khadir (Mercier), M. Marceau (Rousseau), M. Gaudreault (Jonquière), M. Blanchet (Drummond), Mme Lapointe (Crémazie), M. Aussant (Nicolet-Yamaska), M. Kotto (Bourget) et Mme Richard (Marguerite-D'Youville) et Mme Maltais (Taschereau) sous réserve de la recevabilité de ces dernières.

31 mars 2011

À 13 heures, M. Chagnon, deuxième vice-président, suspend les travaux jusqu'à 15 heures.

Les travaux reprennent à 15 h 03.

L'Assemblée poursuit le débat sur le discours d'ouverture de la session, sur la motion de M. Charest, premier ministre et sur les motions pour formuler un grief présentées par Mme Marois, chef de l'opposition officielle, M. Khadir (Mercier), M. Marceau (Rousseau), M. Gaudreault (Jonquière), M. Blanchet (Drummond), Mme Lapointe (Crémazie), M. Aussant (Nicolet-Yamaska), M. Kotto (Bourget) et Mme Richard (Marguerite-D'Youville) et Mme Maltais (Taschereau) sous réserve de la recevabilité de ces dernières.

Le débat est ajourné au nom de M. Leclair (Beauharnois).

À 18 heures, Mme Houda-Pepin, première vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mardi 5 avril 2011, à 13 h 45.

Le Président

YVON VALLIÈRES